

UNION EUROPÉENNE

Un ralentissement de la croissance de la productivité du travail depuis le milieu des années 90, conjugué à une faible progression de l'utilisation des ressources en main-d'œuvre, a débouché sur un élargissement de l'écart de revenu par habitant avec les États-Unis.

Priorités reposant sur des indicateurs

Alléger le fardeau réglementaire qui pèse sur le fonctionnement des entreprises

Destinée à favoriser l'intégration économique, la stratégie de marché unique n'a que partiellement permis de concrétiser cette ambition. Des obstacles substantiels existent toujours dans les secteurs de services, notamment des entraves à la liberté d'établissement à l'étranger et à la reconnaissance des diplômes, ainsi que le manque de reconnaissance mutuelle en matière d'autorisations professionnelles.

Mesures prises : Un système de protection des droits de propriété intellectuelle s'appliquant à l'ensemble de l'UE a été adopté. Une directive relative aux services dans le marché intérieur, destinée à étayer le principe de reconnaissance mutuelle, a été proposée.

Recommandations : Réduire encore les obstacles internes qui entravent les échanges transfrontières et l'entrée sur les marchés. Lorsque la reconnaissance mutuelle s'avère problématique, adopter des normes applicables à l'ensemble de l'UE. Libéraliser pleinement les secteurs des services postaux et des transports ferroviaires. Améliorer les règles d'attribution des marchés publics applicables à l'ensemble de l'UE.

Renforcer la concurrence dans les industries de réseau

Malgré les avancées réalisées pour la libéralisation des industries de réseau, la concurrence est encore entravée par des opérateurs historiques qui se trouvent en position dominante dans certains secteurs. Les baisses de prix sont devenues plus modestes, et les nouveaux entrants ne semblent plus gagner des parts de marché par rapport aux opérateurs historiques dans certains domaines.

Mesures prises : Le cadre communautaire de politique de la concurrence a été révisé, ce qui s'est traduit par un renforcement des pouvoirs d'investigation de la Commission, ainsi que du rôle joué par les autorités nationales dans le processus d'application du droit de la concurrence.

Recommandations : Axer la politique de la concurrence sur la réalisation des gains potentiels de la libéralisation des industries de réseau. Rendre plus visibles les avantages retirés de la politique de la concurrence, pour contrer l'opposition des intérêts établis.

Réduire le soutien à la production agricole

Le soutien apporté à l'agriculture dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) est une source de distorsions et se traduit par l'affectation persistante de ressources en excès à des activités peu productives. La récente adhésion de 10 nouveaux États membres va mettre la PAC à rude épreuve.

Mesures prises : Du fait de la réforme de la PAC en 2003, la composition des aides agricoles va considérablement changer, mais pas leur niveau global. Les aides vont être découplées davantage de la production et subordonnées au respect de normes relatives à l'environnement et à la sécurité des aliments, entre autres. Le niveau de soutien des prix du marché n'en demeurera pas moins élevé.

Recommandations : Améliorer l'accès au marché pour les pays non membres de l'UE. Poursuivre dans la voie de la substitution du soutien au revenu au soutien à la production, et veiller à ce que le récent accord sur un cadre permettant la poursuite du cycle de Doha – notamment l'engagement d'éliminer les subventions à l'exportation – débouche sur des réformes.

Autres priorités essentielles

- Renforcer la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'UE, en améliorant la transférabilité des droits à pension acquis et des sommes capitalisées dans le cadre de régimes professionnels de retraite, ainsi que d'autres droits à prestations.
- Mettre pleinement en œuvre le Plan d'action pour les services financiers, afin de favoriser l'intégration économique. Garantir la sécurité juridique des émetteurs de titres de pays tiers. Résister aux tentatives visant à favoriser des champions nationaux.

UNION EUROPÉENNE

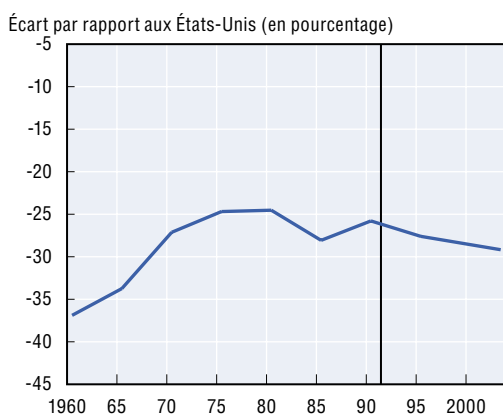
Indicateurs structurels

	1992 ¹	1995	2000	2003
Croissance tendancielle du PIB par habitant (en pourcentage)	1.8	1.6	1.8	1.7
Taux d'emploi tendanciel	63.0	63.6	65.3	66.4
Taux d'activité tendanciel	68.5	69.2	70.8	71.8
Taux de chômage structurel (NAIRU)	8.2	8.3	7.9	7.7

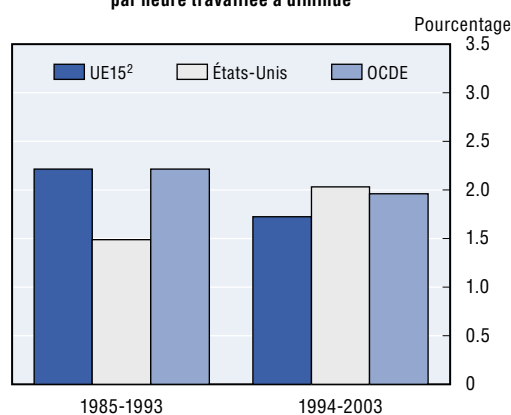
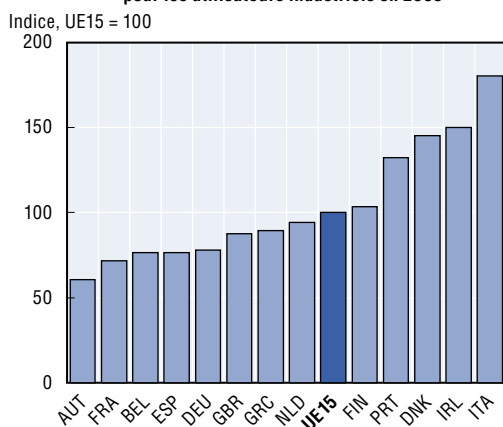
Note : Les 15 pays de l'Union européenne avant les nouvelles adhésions en 2004, hormis le Luxembourg.

1. Afin d'éviter une rupture dans les séries du fait de la réunification de l'Allemagne, l'année 1992 est présentée au lieu de l'année 1990.

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76.

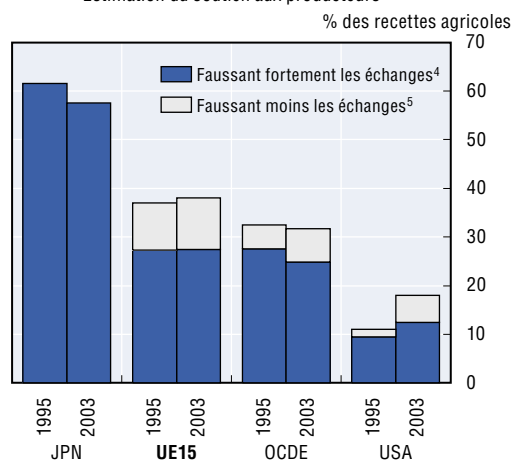
A. L'écart de PIB par habitant s'est élargi¹

B. la croissance annuelle du PIB par heure travaillée a diminué

C. Forte dispersion des prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels en 2003³

D. Le soutien à l'agriculture reste élevé

Estimation du soutien aux producteurs



1. Écart en pourcentage avec le PIB par habitant des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000. Rupture dans la série à partir de 1991 du fait de la réunification de l'Allemagne.

2. À l'exclusion de l'Autriche et du Luxembourg.

3. 2000 pour l'Autriche et la Belgique, 2001 pour l'Italie et les Pays-Bas, 2002 pour l'Allemagne et l'Espagne. Le Luxembourg et la Suède ne sont pas pris en compte dans l'indice correspondant à l'Union européenne.

4. Soutien des prix du marché et paiements fondés sur les extrants produits et les entrants consommés.

5. Paiements au titre de la superficie/du nombre d'animaux, des droits antérieurs et du revenu total d'exploitation.

Source : Graphiques A et B : *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, 2004 ; OCDE, *Statistiques de la population active*, 2004 ; *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76 ; graphique C : OCDE, *Energy Prices and Taxes*, 2004 ; graphique D : OCDE, Base de données des estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs.